

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA GIRONDE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les Conciliateurs de Justice de la Cour
D'Appel de Bordeaux



« vos Conciliateurs de Justice »
près les Tribunaux d'Instance de Bordeaux, d'Arcachon et de
Libourne.

Un litige ? Le Conciliateur de Justice vous guide

Consultez la liste des Conciliateurs de Justice sur le site internet du
CDAD de la Gironde, espace Accès au droit-

Quelques cantons sont dépourvus de Conciliateurs de Justice, un
appel à candidatures est également publié.

Le recours au Conciliateur de Justice est un moyen, simple, rapide et gratuit de venir à
bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès (exonération de la
contribution de 35 €),

Par la CONCILIATION - EXTRA JUDICIAIRE-

CDAD Téléphone : 05 47 33 91 17 Fax : 05 47 33 90 28- messagerie : cdad-gironde@justice.fr

Site internet : www.cdad-gironde.justice.fr